

Granulés Plastiques Industriels

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	AKWEL VANNES ZI DU PRAT - RUE DUTENOS LE VERGER 56005 VANNES
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Stéphane MARRE stephane.marre@akwel-automotive.com - 0763947515
Date de début - Date de fin d'audit	20/01/2026 - 20/01/2026
N° Rapport	25492145 - 0,5 jour - AKWEL VANNES
Type d'audit	Renouvellement
Audité par	Franck CHAILLOU
Responsable d'audit	Franck CHAILLOU

DATAS

CLIENT

Nom du client
AKWEL VANNES

Contact client
Stéphane MARRE

Fonction
Resp Qualité

Téléphone
0763947515

Email client
stephane.marre@akwel-automotive.com

AUDIT

N° Rapport
25492145 - 0,5 jour - AKWEL VANNES

Numéro d'affaire
25492145

Date de début
20/01/2026

Date de fin
20/01/2026

Auditeur
Franck CHAILLOU

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Renouvellement

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
0,5 jours

SITE

Nom du site
AKWEL VANNES

Adresse du site
ZI DU PRAT - RUE DUTENOS LE VERGER

Code postal
56005

Ville
VANNES

Pays
France

Présentation du site
Site de 120 personnes - Site du Groupe Akwel - Site Vannes et Breaulieu les Loches - Production de conduits d'air pour activité automobile - Technologie soufflage et injection plastiques - injections caoutchoucs - Moyens : 5 presses d'injections plastiques et 3 presses de soufflages 3D
Activités de développement - chiffrage - outillages sous traités - ERP SAP

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels

2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels

✓

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels

✓

4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :

36 tonnes de matière plastique stockée sur le site (granulés et pièces produites)

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epanchage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGÉES

Nom / Fonction Marion TESSIER (animatrice HSE)
Thierry MICHAUD (Directeur Usine)
Glenn MANGIN (resp. logistique)

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Mode opératoire groupe CLI0306010 indice 02 : GPI - permet de cadrer la démarche Plan du site du 2/04/2025 avec zone à risques de pollution par GPI : zones de production, zones logistiques et zones de déchets - Les zones déchets et chargement sont en extérieurs Granulés de 3 à 4 mm stockés en Octabins ou sacs
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	Le respect des dispositions décrites dans les procédure ont été vérifiées sur le terrain.

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Conforme	Fiche de maitrise et de prévention des risques pour la zone de stockage : desing des emballages faits par les fournisseurs - emballges octabins ou sacs
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Conforme	vérification lors du contrôle entrant Vu commande 5105205 du 10/02/2025 et AR frs donnant le type de conditionnement (en fonction de contrat négocié)
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	Vérification des emballages lors de la réception et lors de toutes les manipulations : absece de détérioration ou de fuites du contenant
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Enregistrement des défauts si NC détectés lors d'un contrôle (lors du contrôle d'un emballage défectueux, les actions curatives sont enregistrées : mise en bac et nettoyage des éventuels déversements) Enregistrement de conformité lors de la réception Contrôles lors des audits LPA tous les 6 mois et enregistrement des contrôles - audits HSE toutes les semaines permettant de voir d'éventuelles NC sur les GPI Vu 8D VAN-23-932-2025-021 suite à emballage endommagé constaté lors de la réception du camion - vu réponse du fournisseur qui a repris les palettes

CRITERE 3 : Epanchage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	En cas d'épandage accidentel : changement de contenants, nettoyage de la zone, déclarer la NC Moyens de nettoyage : balais et aspirateurs
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Enregistrement des défauts si NC détectés lors d'un contrôle (lors du contrôle d'un emballage défectueux, les actions curatives sont enregistrées : mise en bac et nettoyage des éventuels déversements) Deux déclarations d'emballages défectueux en 2025 - pas d'emballages défectueux identifiés lors de contrôles réception

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Absence de bassin de rétentions - protection des bouches d'évacuations des pluviales - changement de filtre tous les 6 mois (noté dans le plan de surveillance)
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Vu enregistrement de changement de filtre en semaine 24/2025 et semaine 44/2025 - prochain changement programmé le 30/04/2025
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Absence de bassins de rétentions. Les abords du site ont été vérifiés. Aucune présence de GPI n'a été détectée visuellement.

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Fiche de maitrise et prévention des risques FMPR2024 et 205-206 Pour le nettoyage : spirateurs, poubelles GPI Pour la production : Presses, alimentateurs, broyeurs, dessiccateurs
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	POur les équipements : Fiche de maintenance préventive : suivi quotidiens, hebdomadaires et mensuels en maintenance niveau 1 Nettoyage de la zone à chaque fin d'équipe et contrôle de la propreté par l'équipe suivante - si NOK alors nettoyage de la zone - des enregistrements sont disponibles en ateliers Evacuation des poubelles en conteneurs en atelier - fermeture préalable du sac pour éviter tout risque
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Les enregistrements dans les ateliers ont été vérifiés. Date du dernier contrôle : 19/01/2026

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Support de formation de Avril 2025 couvrant tous les aspects de la démarche : procédure, risques, moyens de préventions, rôles des acteurs
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Formation lors de l'accueil sécurité des nouveaux arrivants Fiche de présence à la formation du 23/02/2022 - 10-11-13/05/2022 - 28/06/20226 - 4/07/2022 - 20/09/2022 Les formations de trois personnes rencontrés dans l'atelier ont été vérifiées.
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Formation lors de l'accueil sécurité des nouveaux arrivants Démarche décrite dans le livret d'accueil version mai 2025 Protocole sécurité signé par Suez en Janvier 2025 incluant exigences GPI
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Dans le support de formation présentation du MO de réactions lors d'épanchement Les intervenants extérieurs doivent prévenir un salarié du site

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Audits LPA tous les 6 mois réalisés par le resp. HSE Vu CR de l'audit du 30/10/2025
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Vu programme d'audit LPA
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Vu CR de l'audit du 30/10/202

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Des kits sont mis à disposition dans les différentes zones à risques afin de confiner et de nettoyer tout épandage accidentel.	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	Vu attestation sur le site AKWELL pour le site de Vannes
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	L'entreprise n'utilise pas la marque BVC

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	La conformité aux exigences réglementaires a été démontrée. Les dispositions planifiées par l'entreprise ont été vérifiées documentairement et sur le terrain.

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Stéphane MARRE (reps. qualité)
Marion TESSIER (animatrice HSE)
Thierry MICHAUD (Directeur Usine)

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Stéphane MARRE (reps. qualité)
Marion TESSIER (animatrice HSE)
Glenn MANGIN (resp. logistique)

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	/!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
20/01/2026 10:00 CET	Réunion d'ouverture	Zone à risque de perte de granulés			
20/01/2026 10:15 CET	Audit	Zone à risque de perte de granulés			
20/01/2026 11:00 CET	Audit	Emballage			
20/01/2026 11:15 CET	Audit	Epandage accidentel			
20/01/2026 11:30 CET	Audit	Bassins et abords site			
20/01/2026 12:00 CET	Audit	Equipements et dispositifs			
20/01/2026 12:30 CET	Pause				
20/01/2026 13:30 CET	Audit	Formation sensibilisation			
20/01/2026 14:00 CET	Audit	Communications			
20/01/2026 15:00 CET	Audit	Contrôles internes			
20/01/2026 15:30 CET	Préparation réunion de clôture				



Bureau Veritas Certification

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

AKWEL VANNES
ZI DU PRAT - RUE DUTENOS LE VERGER
56005 - VANNES - France

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est
valable jusqu'au : 12/02/2029
Date originale : **13/02/2026**

Attestation n°: 223-2026-000042-FR

Date : **13/02/2026**

Affaire n°: 25492145

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



